Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Créteil
RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Créteil, le 27 mai 2019

Le délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

À
Mesdames, Messieurs les professeurs

s/c Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Recrutement d'un professeur relais en structures culturelles pour l'année 2019-2020

Rectorat

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

Affaire suivie par
Yves GUINCHAT

Tél
01 57 02 66 59

Mél
yves.guinchat@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

La délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle recrute un professeur relais pour le Musée des arts et métiers (missions et conditions en annexe).

Les missions de professeur relais sont définies dans le BO n°15 du 15 avril 2010.

L'appel à candidature est ouvert aux enseignants titulaires en poste fixe dans l'académie de Créteil. La mission est rémunérée en Indemnités pour mission particulière (IMP).

Les enseignants candidats doivent envoyer un CV et une lettre de motivation

- par courrier **avant le jeudi 6 juin 2019** à:
  Monsieur Jean-Jacques PAYSANT, DAAC.
  Rectorat de Créteil
  4, rue Georges Enesco
  94010 Créteil Cedex

- par email **avant le lundi 10 juin 2019** à yves.guinchat@ac-creteil.fr et ce.daac@ac-creteil.fr

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Yves GUINCHAT à la DAAC : 01 57 02 66 59, yves.guinchat@ac-creteil.fr**.**

Jean-Jacques PAYSANT

ANNEXE 1

Conservatoire national des arts et métiers
Musée des arts et métiers
292, rue Saint-Martin.
75141 Paris Cedex 03

Profil recherché

Enseignant titulaire en poste fixe plutôt en lycée (préférence Arts appliqués). Dans tous les cas l'enseignant sera amené à travailler aussi bien en direction des enseignants et des élèves du collège que de ceux du lycée

- ayant mené des actions en partenariat et/ou en interdisciplinarité (atelier scientifique et technique, classe à projet…)
- ayant le goût de l'histoire des sciences et techniques.

- **Savoir-faire**

- Capacités dans le maniement des TIC
- Capacités rédactionnelles

- **Connaissances**

- Maitrise des dispositifs d'éducation artistique et culturelle
- Connaissance des référentiels : parcours, programme, socle commun

- **Qualités personnelles**

- Goût pour le travail en équipe
- Capacité à mener des projets en collaboration, mais également de façon autonome

Missions principales

- Aide aux enseignants pour l'élaboration et le suivi de projets pédagogiques
- Conception et animation de journées de formation initiale et continue à destination des enseignants
- Conception et rédaction de documents ressources d'aide à la visite pour les enseignants et les élèves (dossiers de l'enseignant, fiches parcours…) en ligne sur le site
- Expertise dans le cadre de l'élaboration d'outils pédagogiques : livrets, jeux, modèles et maquettes didactiques pour les ateliers et les visites
- Expertise pédagogique dans le cadre des actions du département pour des évènementiels (*Fête de la science*, *Journées du patrimoine*…), pour des expositions temporaires ou pour la réflexion autour de l'exposition permanente.

Professeur relais de la DAAC

Le professeur relais intègrera le réseau des professeurs relais de la DAAC de Créteil et sera amené à participer aux trois réunions annuelles du réseau et aux rencontres du groupe de travail « culture scientifique et technique » de la DAAC.

Il devient aussi relais de la DAAC au sein de la structure culturelle pour laquelle il sera missionné et assure parallèlement une mission de veille de l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.
Il garantit une bonne circulation de l'information entre la structure culturelle et la DAAC via le conseiller du domaine concerné.

Conditions
La fonction de professeur relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du décret 2015-475 du 27 avril 2015.

Dans ce cadre, l'enseignante ou l'enseignant percevra pour une année scolaire complète trois Indemnités de missions particulières (IMP)[1] ce qui équivaut à « 3 x 2 » heures de travail hebdomadaires pour la structure sur la base de 36 semaines annuelles.
Le volume d'IMP sera modulé en fonction de la date de recrutement.
La reconduction annuelle de la mission de professeur relais est soumise à un bilan d'activité.
Cette mission est inscrite dans une durée définie lors du recrutement.

Contact à la DAAC :
Yves Guinchat, réseau des professeurs relais : yves.guinchat@ac-creteil.fr, 01 57 02 66 59

[1] Une IMP = 1250 €